

L'Etat est-il l'ennemi de la liberté ?



Proposition de correction

L'Etat désigne l'ensemble des institutions qui structurent et organisent la société. Dans la mesure où cette organisation contraint les membres de la société et les soumet aux lois, l'Etat peut apparaître, comme le définit Bakounine dans *Fédéralisme, socialisme et antithéologisme*, comme « l'autel de la religion politique sur lequel la société naturelle est toujours immolée : une universalité dévorante, vivant de sacrifices humains ». En ce sens, l'Etat serait l'ennemi de la liberté, dans la mesure où il empêche les hommes de vivre comme bon leur semble. Pourtant, l'Etat peut aussi apparaître comme le garant de la liberté, et notamment celle

des plus faibles, puisqu'il permet que ne s'exerce pas seulement la loi du plus fort, seule loi qui vaille en l'absence de lois civiles. Si un Etat qui opprime semble d'emblée injuste, la fin de l'Etat est pourtant de garantir la liberté de ses sujets en assurant leur sécurité. On appelle *sujet* l'homme qui obéit à une loi (celle de l'Etat dont il est précisément le sujet) : tout le problème est que le sujet soit aussi *citoyen*, c'est-à-dire qu'en obéissant à une loi, il reste libre. Mais si la fin de l'Etat est la liberté, cette liberté accordée aux citoyens ne risque-t-elle pas de mener à la fin de l'Etat, c'est-à-dire à sa disparition et à l'anarchie ? Le paradoxe est le suivant : si le but de l'Etat est la liberté, alors l'Etat prend le risque de consacrer ainsi sa propre fin. Et si la liberté n'existe que garantie par l'Etat, alors la disparition de l'Etat est aussi celle de la liberté. Dans un premier temps, nous montrerons en quoi la fin de l'Etat est la liberté. Nous examinerons ensuite le caractère paradoxal de cette idée : comment le garant de la liberté peut voir la liberté devenir son ennemie ? Nous tâcherons enfin de déterminer les conditions de possibilité de la conciliation d'une double exigence : comment l'Etat peut-il garantir la liberté en évitant les excès de la tyrannie et de l'anarchie ?

L'Etat ne semble pas avoir d'autre raison d'être que celle d'assurer la liberté des citoyens, et par conséquent de garantir leurs droits. Les droits d'un sujet représentent un ensemble de libertés qui correspondent à ce qui lui est permis de faire au sein d'une société donnée (liberté d'expression, d'opinion, liberté physique, etc.). En ce sens la fin de l'Etat est bien de faire des sujets des citoyens, c'est-à-dire des hommes réellement libres. C'est d'ailleurs ce que revendique la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*¹ : l'Etat ne doit pas opprimer les citoyens, mais garantir leurs droits, leurs libertés.

Le régime tyrannique présente à ce titre l'antithèse de l'Etat juste. Dans ce type de régime, la fin de l'Etat n'est la liberté que d'un seul homme : le dirigeant. Celui-ci prétend que le seul droit naturel et légitime est celui que donne la force. Le tyran étant le plus fort, il serait juste qu'il soit le plus respecté. De fait, il ne retient pour lui que des droits. Quant à ses sujets, qui deviennent ses esclaves, ils n'ont aucun droit, mais seulement des devoirs. Cependant, l'idée que la force donnerait au plus fort un droit quelconque, est contestable. Il y a une différence entre obéir à une loi par consentement et céder par nécessité à une puissance physique supérieure à la sienne. Il est factice, comme le note Rousseau dans *Du Contrat social*, de dire que la force donne un droit au plus fort, puisqu'on obéit à la force, non par devoir, mais par nécessité². Le droit n'est que le masque derrière lequel la force se dissimule pour se faire accepter, mais la plus grande force ne posera jamais le moindre droit. Là où l'Etat doit exister en vue du bien de tous les citoyens, dans le régime tyrannique, les citoyens n'existent qu'en vue du bonheur d'un seul homme, le tyran.

La fin de l'Etat est la liberté des citoyens, mais non leur bonheur. Chaque homme se représente différemment le bonheur et chaque citoyen doit être libre de décider ce qui fera son bonheur. L'Etat n'a pas à

¹ Ce qu'on nomme la «Déclaration des droits de l'homme et du citoyen» correspond en réalité à trois déclarations successives (1789-1793-1795), élaborées dans le contexte de la Révolution française. Ne pas confondre la «Déclaration des droits de l'homme et du citoyen» avec la «Déclaration universelle des droits de l'homme», élaborée par les Nations Unies dans le contexte de l'après Seconde Guerre mondiale, en 1948. La déclaration de 1948 revendique en plus de l'égalité juridique des citoyens (égalité des droits revendiquée dans la «Déclaration des droits de l'homme et du citoyen») leur égalité réelle, c'est-à-dire économique et sociale.

² « Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir. De là le droit du plus fort ; droit pris ironiquement en apparence, et réellement établi en principe : mais ne nous expliquera-t-on jamais ce mot ? La force est une puissance physique ; je ne vois point quelle moralité peut résulter de ses effets. Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence. En quel sens pourra-ce être un devoir ? Supposons un moment ce prétendu droit. Je dis qu'il n'en résulte qu'un galimatias inexplicable. Car sitôt que c'est la force qui fait le droit, l'effet change avec la cause ; toute force qui surmonte la première succède à son droit. Sitôt qu'on peut désobéir impunément on le peut légitimement, et puisque le plus fort a toujours raison, il ne s'agit que de faire en sorte qu'on soit le plus fort. Or qu'est-ce qu'un droit qui périt quand la force cesse ? S'il faut obéir par la force, on n'a pas besoin d'obéir par devoir, et si l'on n'est plus forcé d'obéir, on n'y est plus obligé. On voit donc que ce mot de droit n'ajoute rien à la force ; il ne signifie ici rien du tout. » (*Du Contrat social*, livre I, chap. 3)

imposer aux hommes ce qu'il prétendrait être leur bien, bien qui serait sensé faire leur bonheur. D'ailleurs, l'idée d'imposer à un homme son bien malgré lui est contradictoire et contient en germe le totalitarisme. L'Etat doit se contenter de rendre les hommes libres de faire eux-mêmes leur bonheur, mais non vouloir le faire à leur place.

La fin de l'Etat est indiscutablement la liberté. Est-elle pour autant la liberté absolue des sujets ? Si c'est le cas, les citoyens ne devraient avoir que des droits, mais aucun devoir. Un devoir correspond en effet à une contrainte, donc à une limite à la liberté, qui, de ce fait, ne serait plus absolue. Certes l'Etat ne doit pas opprimer les citoyens, mais faut-il conclure pour autant qu'il doit leur donner tous les droits ?

Si les hommes n'ont que des droits, sans aucun devoir, ils n'ont en vérité aucun droit. L'idée d'un droit sans devoir est contradictoire. Dans une telle hypothèse, chaque homme aurait tous les droits, y compris celui de porter atteinte à ceux de ses semblables. Dans une telle perspective, la liberté de chaque homme constituerait une menace constante à l'égard de celle des autres dans la société. Les libertés des hommes étant toujours menacées, ils n'en auraient finalement plus aucune réellement. De ce point de vue, Hobbes, dans le *Léviathan*, oppose deux états : « *l'état de nature* » et « *l'état civil* ». Le premier représente l'état des hommes livrés à eux-mêmes, sans organisation politique qui les dirige. Hobbes dit qu'alors « *l'homme est un loup pour l'homme*. » Dans l'état civil en revanche, les hommes ont passé un « *pacte social* » par lequel ils se sont donnés un maître, le « *souverain* ». Son rôle est de contraindre les citoyens à suivre une loi, afin précisément qu'ils ne constituent plus une menace les uns pour les autres. On en déduit que si les citoyens, pour être libres, doivent avoir toutes les libertés, ils n'en ont finalement plus aucune. En ce sens, l'Etat est l'ennemi de la liberté.

Enfin, si la fin de l'Etat est la liberté absolue des sujets, ce serait aussi la fin (la disparition) de l'Etat dont on ne verrait même plus la nécessité. Si la fin de l'Etat est la liberté, les citoyens sont libres alors de se débarrasser de l'Etat. Triompherait en somme l'anarchie. Cette notion d'anarchie elle-même admet deux sens. Elle représente d'abord l'idéal anarchiste, qui est l'idéal d'une société sans Etat. L'Etat étant considéré par les anarchistes comme une instance portant atteinte à la liberté des hommes. Or Platon, dans *La République*, considère que cette société sans Etat ne représenterait qu'un chaos, une situation anarchique. Les hommes sont-ils en effet suffisamment raisonnables pour vivre selon un tel idéal et pour se passer et de l'Etat et de ses lois ? Si la liberté absolue est le but de l'Etat, cette fin consacre aussi paradoxalement la disparition de l'Etat, par conséquent la disparition de la liberté des hommes, puisque seul l'Etat peut garantir aux hommes que leurs droits soient respectés par le moyen d'un système répressif applicable à quiconque enfreint la loi.

Les citoyens doivent être libres sans avoir pour autant toutes les libertés. Quelle est alors la juste mesure de leur liberté ? Le but de l'Etat est de concilier deux exigences. D'une part, l'Etat doit garantir la liberté des citoyens, et ce, contrairement à tout régime étatique oppressif, où les citoyens n'ont que des devoirs sans aucun droit. Mais d'autre part, si les citoyens doivent être libres, ils ne doivent pas pour autant n'avoir que des libertés, conformément à l'idéal anarchiste, puisque l'anarchie risque fort de ne conduire qu'à un désordre où les libertés seraient en conflit et finalement, s'annuleraient toutes.

Il semble que le régime démocratique ait pour vocation de concilier ces deux exigences. En tant que régime de la souveraineté du peuple, les sujets y sont libres. Ils n'obéissent, en effet, qu'à la loi qu'ils se sont eux-mêmes donnée. Certes, obéir à une loi est une contrainte (un devoir). Mais comme chaque sujet est l'auteur de la loi à laquelle il est soumis, comme elle ne lui est pas imposée par une force extérieure, il est sujet et en même temps citoyen.

Plus encore, la fin de l'Etat étant la liberté, l'Etat démocratique se caractérise par la présence d'un ensemble d'institutions ayant pour rôle de sauvegarder l'égalité juridique des citoyens, afin que l'Etat ne puisse avoir d'autre fin que la liberté. Ces institutions représentent divers contre-pouvoirs à l'action du peuple où à celle de ses représentants (appartenant tant au pouvoir législatif qu'au pouvoir exécutif) afin que l'Etat ne se détourne jamais de sa raison d'être.

L'Etat est-il l'ennemi de la liberté ? Il faut que le but de l'Etat soit la liberté, et que la réalisation de ce but ne mène pas à la fin de l'Etat, c'est-à-dire à sa disparition. Cela est possible dans le régime démocratique, régime qui ne contraint les hommes qu'à une seule chose : la liberté³.

³ « Afin donc que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cet engagement qui seul peut donner de la force aux autres, que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre ; car telle est la condition qui, donnant chaque citoyen à la patrie le garantit de toute dépendance personnelle ; condition qui fait l'artifice et le jeu de la machine politique, et qui seule rend légitimes les engagements civils, lesquels sans cela seraient absurdes, tyranniques, et sujets aux plus énormes abus. » (*Du Contrat social*, livre I, chap. 7)